

# Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **56 (1905)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **23.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Affaires de la Société.

### Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 18 août 1905 à Berne.

Sont présents tous les membres du Comité, à l'exception de M. Muret-Lausanne, excusé par lettre.

On procède à la constitution du Comité comme suit :

Président : M. le Dr. Fankhauser-Berne.  
Vice-président : „ le Professeur Engler-Zurich.  
Secrétaire : „ l'Inspecteur cantonal des forêts Enderlin-Coire.  
Caissier : „ „ „ „ von Arx-Soleure,  
Membre-adjoint : „ „ „ „ Muret-Lausanne.

On élabore le texte d'une lettre au Conseil fédéral, demandant de majorer, dès 1906, le subside alloué à la Société, afin de la mettre en mesure de mieux remplir son rôle toujours plus important.

Conformément aux décisions du Congrès d'Appenzell, le Comité fait appel à la collaboration des membres dont les noms suivent :

1° pour le comité relatif à la révision des statuts :

M. le conseiller d'Etat Rebmann-Liestal.

„ l'adjoint à l'Inspectorat cantonal des forêts Duggelin-Lachen.

2° Pour le comité traitant la classification uniforme des bois :

Les deux membres qui ont introduit le sujet à Appenzell, savoir :

M. l'Inspecteur des forêts Henne-Coire.

„ l'Inspecteur des forêts Steinegger-Schaffhouse; en outre

„ l'Inspecteur cantonal des forêts Balsiger-Berne.

„ l'Inspecteur des forêts Biolley-Couvet.

On choisit éventuellement le mois de février 1906 comme date de l'assemblée extraordinaire, que la discussion des questions sus-nommées pourrait nécessiter.

### Propositions pour la révision des statuts.

Les membres de la société qui desirent collaborer à la révision des statuts<sup>1</sup> sont invités à présenter leurs propositions au plus tard jusqu'à mi-octobre à la commission de révision par l'entremise du sous-signé.

*Fankhauser.*

### Réunion d'Appenzell.

La rédaction du Journal n'ayant pas pu assister à la réunion annuelle d'Appenzell, elle n'est pas à même de donner ici le compte-rendu usuel.

Peut-être le comité aura-t-il, suivant l'usage, désigné un secrétaire français et celui-ci, à son tour, songera-t-il au Journal?

Dans ce cas, ce serait pour la prochaine fois.

<sup>1</sup> Publiés dans le Journal de 1896, p. 358—362.